Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_12-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

N° DEL2026_05_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

25 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE GLOANIC Mickael.

3 Pouvoirs :
Mme CHATELAIN Christiane donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.
Mme BRUNET Virginie donne pouvoir à M. RICHARD Bruno.
Mme Dominique GUEGAN donne pouvoir à Mme Aurélie RIO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 juin 2026
OBJET : TRAVAUX – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE MARCHE SUR L'ESPLANADE A L'ARRIERE DE LA MAIRIE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la propriété des personnes publiques,

VU les statuts du syndicat intercommunal Morbihan Énergies,

VU le projet de convention ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260703-DEL2026_05_12-DE

Considérant que dans le cadre de la première phase des travaux d'aménagement et d'embellissement du centre-ville, la commune souhaite confier à Morbihan Energies la maîtrise d'ouvrage de travaux d'installation d'une borne marché sur l'esplanade à l'arrière de la mairie,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 7 008 € TTC et que le montant de la subvention accordée par Morbihan Energies pour cette opération est de 885 €,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies pour déterminer les modalités de ce partenariat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ENTRE LA COMMUNE DE PLUVIGNER ET MORBIHAN ENERGIES, TELLE QU'ANNEXEE, RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE BORNE MARCHE, DANS LE CADRE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EMBELLISSEMENT DU CENTRE-VILLE,**
- **PRECISE QUE LE COUT TOTAL DES TRAVAUX S'ELEVE A 7 008 € TTC, DONT 885 € PRIS EN CHARGE PAR MORBIHAN ENERGIES.**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINT DELEGUE AUX TRAVAUX, A SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : 28 pour ***(Emmanuel MURZEAU ne prend pas part au vote).***

A PLUVIGNER, LE 03.07.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 21 JUIL. 2026